

Les brèves du RTI...

Passage des scouts

Le vendredi 16 juillet un groupe de scouts de la région parisienne a trouvé refuge en fin de journée dans la salle basse. En provenance de Saint Jean-de-Bourmay, ils ont pu dormir au sec après une bonne journée de marche et échanger avec quelques Tourvellois avant de repartir le lendemain matin.



Forum des associations

Le dimanche 5 septembre, la 2ème édition du forum des associations est programmée ! Profitez du p'tit marché pour venir rencontrer chacune d'elles et découvrir la diversité des activités possibles sur la commune. Une bonne occasion pour les nouveaux habitants de rencontrer nos associations et pourquoi pas y adhérer. En cas de pluie, report le dimanche 19 septembre pour les journées du patrimoine.

Vitesse excessive

De nombreux riverains font régulièrement remonter en mairie la vitesse excessive de certains automobilistes. Tous les secteurs de la commune sont touchés plus particulièrement la rue du loup, la montée de l'embranchement, la traversée du bourg de Tourdan et de celui de Revel, en Rivoires, en Rouclavard etc... La commune a déjà réalisé plusieurs aménagements sécuritaires : dos d'âne, rétrécissements, limitation de vitesse, plateaux ralentisseurs. D'autres sont à l'étude mais il est difficilement envisageable d'en mettre partout. Nous demandons donc à chacun d'être vigilant sur sa vitesse pour garantir la sécurité et la tranquillité de tous. Les forces de l'ordre procéderont à des contrôles dans tous ces secteurs pour verbaliser les infractions.

Toilettes publiques

Après un accident lors du chargement chez le fabricant, le bloc de toilettes publiques a pu être installé à temps sur la placette pour permettre la réalisation du sol, identique à celui de la place. Un habillage bois sera réalisé et des garde-corps seront mis en place autour de la placette pour garantir la sécurité. Avec cette cabine automatisée désormais en fonction, le bourg de Revel retrouve des toilettes publiques décentes. Merci de les respecter pour le confort de tous !



[INFO SERVICES EBER]

pass COVID-19 sanitaire

UN CERTIFICAT DE VACCINATION COVID-19 ou attestation de test RT-PCR à condition de disposer d'un schéma vaccinal complet.

OU

UN CERTIFICAT DE RÉTABLISSEMENT de la COVID-19 test RT-PCR ou antigénique positif datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois.

Téléchargez l'application [StaaAtCovid](#)

GOUVERNEMENT FR/PASS SANITAIRE 0900 130 000

Accès aux piscines

En raison des nouvelles mesures gouvernementales prises pour lutter contre la #covid19, l'accès aux piscines est modifié à compter du mercredi 21 juillet 2021.

- Pour les piscines de Beaurepaire et Charly-Kirakossian de Roussillon : la jauge est limitée à 49 personnes en simultané.
- Pour Aqualône, le pass sanitaire numérique ou papier + pièce d'identité est nécessaire pour les personnes majeures.

Pour en savoir + sur le pass sanitaire : <https://revel-tourdan.fr/informations-coronavirus/>

Dépôt dématérialisé des demandes d'autorisation d'urbanisme

La dématérialisation des autorisations d'urbanisme

A partir du 1^{er} janvier 2022, les communes devront être en mesure de recevoir sous forme électronique les demandes d'autorisation d'urbanisme. Les communes de plus de 3500 habitants devront également assurer leur instruction sous forme dématérialisée. (Article L 112-8 du code de relations entre le public et l'administration et Article L 423-3 du code de l'urbanisme)

Un portail sera disponible prochainement sur le site internet de la commune et celui d'EBER pour permettre le dépôt dématérialisé des demandes d'autorisations d'urbanisme.

- Le dépôt des dossiers sous forme « papier » restera toujours possible au guichet de la mairie.
- Conseils pour finaliser votre projet et préparer votre dossier :
 - Obtenir des conseils architecturaux : Des architectes CAUE assurent des permanences au siège d'EBER à St Maurice l'Exil ainsi qu'au bureau de Beaurepaire (Dates et prises de rendez-vous au 04 74 29 31 10 pour les communes du secteur de Roussillon ; 04 74 84 67 29 pour les communes du secteur de Beaurepaire)
 - Trouver le plan cadastral de mon terrain : www.cadastre.gouv.fr
 - Consulter le PLU de ma commune : www.geoportail-urbanisme.gouv.fr ou site internet de la mairie
 - Télécharger les formulaires CERFA sur le site internet de la mairie ou www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319
 - Quelle procédure pour mon projet ? : <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/autorisation-durbanisme-une-nouvelle-demarche-en-ligne-pour-accompagner-et-simplifier-la-procedure>
 - Une assistance pour constituer ma demande d'autorisation d'urbanisme - ADAU : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R52221

eaux d'Entre Bièvre et Rhône

Appel à la vigilance

Nous avons été informés du passage de personnes aux domiciles des habitants EBER, se disant du service des eaux. Elles prétendent procéder aux relevés des compteurs d'eaux.

Pour rappel, tous les agents EBER sont équipés de vêtements et véhicules distinctifs, avec le logo du service et de cartes professionnelles, qu'ils présentent à chaque intervention. Par ailleurs, les agents potentiellement amenés à rendre visite aux habitants sont des agents des services de collecte des déchets ou service des eaux. Si une personne se présente comme agent d'Entre Bièvre et Rhône et que les habitants ont un doute, ils peuvent contacter le 04 74 86 39 70.

Edité par la Mairie de Revel-Tourdan - 04 74 84 57 05 - Courriel : mairie.revel-tourdan@entre-bievre-rhone.fr - Site : revel-tourdan.fr - Imprimé par nos soins sur copieur RISO ComColor 7150



Août 2021



Environnement

ATTENTION AUX MÉRULES

Des Tourvellois ont signalé la découverte de mérules dans leur villa. Qu'est-ce que c'est ?

La mérule est un champignon lignivore, c'est-à-dire qui s'attaque au bois. Elle se développe dans l'obscurité, en espace non ventilé et en présence de bois humide. Le bois se fragilise, change de couleur, pourrit ; des crevasses cubiques se forment ; et le bois finit par s'effriter. Les mérules peuvent donc s'attaquer aux bois dans les constructions, notamment aux charpentes et boiseries des maisons humides et mal aérées. Dans la majorité des cas, la mérule se niche souvent derrière un doublage, d'où sa détection tardive.



La présence de ce champignon lignivore dans les constructions n'est pas intrinsèque à un type constructif. Sa découverte est souvent faite suite à des travaux d'emménagement, comme la dépose d'éléments.



Leur présence est généralement consécutive à une rupture de l'équilibre hydrique des bâtiments entraînant un taux anormalement élevé d'humidité des éléments de bois. La rupture hydrique apparaît bien souvent à la suite de défauts d'entretien, de dégâts des eaux ou d'erreurs de conception lors de réhabilitations (enduits étanches intempêtes, obturations des ventilations, non-respect de l'équilibre originel de la construction). D'autres facteurs non liés au bâti, comme la sur-occupation ou le mode d'occupation du bâtiment, peuvent également être à l'origine de surproduction de vapeur d'eau.

MAIRIE
50, montée du Château
Tél : 0474845705
Courriel : mairie.revel-tourdan@entre-bievre-rhone.fr
Site : revel-tourdan.fr

Horaires d'ouverture au public :
Lundi, mercredi de 14 h à 16 h 30, vendredi de 8 h 30 à 11 h 1^{er} et 3^{ème} samedis du mois de 9 h à 12 h.

le secrétariat est fermé le MARDI et le JEUDI

Merci de respecter ces horaires d'ouverture

M. le Maire reçoit sur rendez-vous

AGENCE POSTALE
50, montée du Château
Tél : 0474845556

Horaires d'ouverture :
Du 2 août au 4 septembre
Lun, mar, mer, jeu, vend. de 8 h 30 à 11 h 1^{er} et 3^{ème} samedis du mois de 9 h à 12 h

Fermée lundi 9 août

Merci de respecter ces horaires d'ouverture

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE
Horaires d'ouverture en juillet et août
Mercredi de 17 h à 19 h

#Page Facebook# culture Revel-Tourdan

Téléchargez l'application POLITEIA France

C'est donc aux locataires, propriétaires, maîtres d'ouvrages et maîtres d'œuvre qu'il appartient d'être vigilants notamment lors des travaux de réhabilitation. Il convient pour cela de respecter le bon fonctionnement du bâti vis-à-vis de l'humidité, d'une part en adaptant les éventuels travaux au mode de fonctionnement particulier du bâtiment et au comportement des occupants et, d'autre part, en surveillant et en entretenant régulièrement le bâtiment. Toute découverte avérée de mérules doit être signalée et déclarée en mairie.



ORDURES MÉNAGÈRES

Ces dernières semaines, plusieurs Tourvellois ont fait remarquer que leurs poubelles n'ont pas été ramassées. Après vérification auprès des services de la communauté de communes qui gèrent le ramassage, il s'avère que le camion peut passer tôt le matin. Comme indiqué sur la page web de la redevance incitative, sur le site de la commune et rappelé dans le RTI du mois de mars, les bacs poubelles doivent donc être sortis la veille au soir du jour de la tournée afin d'éviter tout risque de non-collecte. Pensez-y le jeudi soir ! Pour rappel, tout sac en dehors du bac ne sera pas ramassé et tout dépôt sauvage est susceptible de poursuites et d'amende.

PAV (POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES)

Avec l'augmentation de la population et des volumes de déchets triés, la commune doit installer un nouveau PAV. La commission environnement a proposé le parking sur la montée de l'embranchement. Après une rencontre avec le SICTOM pour validation, les bennes seront prochainement installées à titre d'essai.

POUBELLES DU CIMETIÈRE

Les poubelles ont été déplacées au fond du cimetière à droite contre l'église pour rendre l'entrée plus accueillante. Nous vous remercions de continuer à trier les déchets issus des concessions. D'autre part, le robinet a été remplacé par un bouton poussoir car certaines personnes extérieures à la commune viennent remplir leur citerne et leur camion aux frais de la commune. Le débit n'étant cependant pas assez élevé, une autre solution est à l'étude.

